

*Questions orales*

que tous les consommateurs de ce marché, y compris ceux d'Ottawa, paient le carburant 50c. le gallon de plus que ceux de Peterborough parce que les sociétés pétrolières se sont entendues pour fixer les prix.

C'est du vol organisé. Depuis huit ans, le gouvernement libéral n'a rien fait pour empêcher les sociétés pétrolières de s'entendre ainsi pour fixer les prix.

**L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations):** Le député le sait, monsieur le Président, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce tient actuellement des audiences. Or, elle vient de recevoir un rapport très complet du Bureau de la politique de concurrence. J'aimerais que le député étudie attentivement ce rapport. Cela dit, j'estime préférable de garder le silence, du moins jusqu'à ce que nous soyons allés au fond des choses. Le député peut compter que le gouvernement agira une fois que la Commission lui aura communiqué ses conclusions.

LES DÉTAILLANTS INDÉPENDANTS—ON DEMANDE LA LIBRE  
CONCURRENCE

**M. Bill Domm (Peterborough):** Monsieur le Président, cette situation dure depuis 1958. Je fais le commerce du fuel domestique depuis 25 ans. En tant que ministre de la Consommation et des Corporations, vous savez que les sociétés pétrolières exploitent les consommateurs. Depuis huit ans vous et . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. Domm:** L'ancien ministre chargé de la consommation et des corporations avez confié à une commission le soin d'étudier cette question. Gordon Kaiser, votre conseiller, considère que le gouvernement devrait intervenir pour empêcher les principales sociétés pétrolières de fixer les prix au Canada et pour permettre aux détaillants indépendants de notre pays de s'approvisionner chez qui ils veulent, et non plus chez les sociétés pétrolières qui fixent les prix.

● (1500)

**L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, j'invite de nouveau le député à suivre de près les audiences de la Commission; s'il voulait bien patienter encore six mois, nous pourrions alors répondre à ses questions. Certes, je suis aussi impatiente que lui. J'ajouterai, monsieur le Président, que le député a peut-être une longue expérience du commerce du pétrole, mais je lui signale qu'il n'a pas particulièrement réussi ces derniers temps.

\* \* \*

## PÉTITIONS

## DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**M. le Président:** A l'ordre. J'ai l'honneur de signaler qu'à une exception près, toutes les pétitions que les députés ont

présentés mercredi le 22 février 1984, sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

La pétition qui n'est pas conforme à ces exigences est l'une de celles qu'a présentées le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott).

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

## DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire ce que nous ferons demain? Et comme la Chambre s'ajournera demain pour le congé de février et ne se réunira de nouveau que le 5 mars, pourrait-il également nous donner un aperçu de ce qui nous attend au moins les deux premiers jours après la rentrée, les 5 et 6 mars, et les jours suivants si possible.

**M. Pinard:** Oui, monsieur le Président. Demain, nous entreprendrons l'étude du projet de loi C-10. Après le congé d'hiver, lundi, ce sera le cinquième jour du débat budgétaire et mardi, le sixième et dernier jour de ce débat. Je peux même en dire davantage, si cela intéresse le député. Mercredi et jeudi, nous étudierons le projet de loi C-21.

**M. Nielsen:** Je remercie le leader parlementaire de ces renseignements. Puisque le député d'Algoma, président du comité permanent des privilèges et élections, est à la Chambre, pourrait-il nous dire, à ce titre, quand il convoquera le comité pour discuter des garanties données par le premier ministre le 19 janvier dernier?

Le rapport statutaire du directeur général des élections pour 1983, qui a été automatiquement renvoyé au comité et n'a pas encore été étudié, porte, entre autres, sur l'article 72 de la loi électorale du Canada et sur le projet de loi C-169. Quand le comité entreprendra-t-il une étude poussée de ce rapport, de l'article 72 en particulier, comme l'a promis le premier ministre le 19 janvier?

**M. Foster:** Monsieur le Président, le comité directeur s'est réuni hier et nous prévoyons de convoquer la première séance du comité pour le 20 mars. Toutefois, il reste au comité à décider quels travaux entreprendre à cette occasion et inscrire à l'ordre du jour.

**M. Nielsen:** Dans ce cas cette question est peut-être à propos, monsieur le Président. Peut-être le comité directeur pourrait-il songer à se réunir pour étudier cette importante question avant le 20 mars. De toute façon, il y aurait lieu que le comité directeur consulte le harsard du 19 janvier, à la page 557, où le premier ministre du pays donne l'assurance que le rapport du directeur général des élections sera étudié.